

N° 2022/443

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 juin 2022

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION D'UN
TERRAIN**

Partie de parcelle
AC N° 233
sise 5 rue du Tertre

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



oooooooooooo

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Considérant que la parcelle AC N° 233, sise 5 rue du Tertre, appartenant à Monsieur Jean-Pierre JOULIN, jouxte la parcelle AC N° 232 appartenant à la Commune (école du Val d'Ysieux) ;

Considérant que Monsieur Jean-Pierre JOULIN, par courrier daté du 08 mars 2022, a émis le souhait de céder une partie de la parcelle AC N° 233 lui appartenant pour une superficie d'environ 278 m² (à confirmer par le relevé du géomètre) à l'euro symbolique ;

Considérant la nécessité de Monsieur Jean-Pierre JOULIN de bénéficier d'un droit de passage sur la parcelle AC N° 232 appartenant à la Commune en vue de créer un portail dans son mur de clôture existant dans le but de stationner son véhicule (DP N° 095 149 22 C0015 délivrée le 24/03/2022) ;

Considérant la volonté de la Commune d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement aux abords de l'école du Val d'Ysieux ;

Considérant que la commune a donné son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AC N° 233 pour une superficie d'environ 278 m², par courrier en date du 21 mars 2022 en vue d'un aménagement de l'école du Val d'Ysieux ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition d'une partie (définie par le relevé du géomètre) de la parcelle sise 5 rue du Tertre, cadastrée AC N° 233 d'une surface d'environ 278 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

PRECISE que cette transaction s'effectuera à l'euro symbolique.

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH pour se charger de l'établissement de l'acte authentique d'acquisition partielle/rétrocession entre la Commune de Chaumontel et Monsieur Jean-Pierre JOULIN.

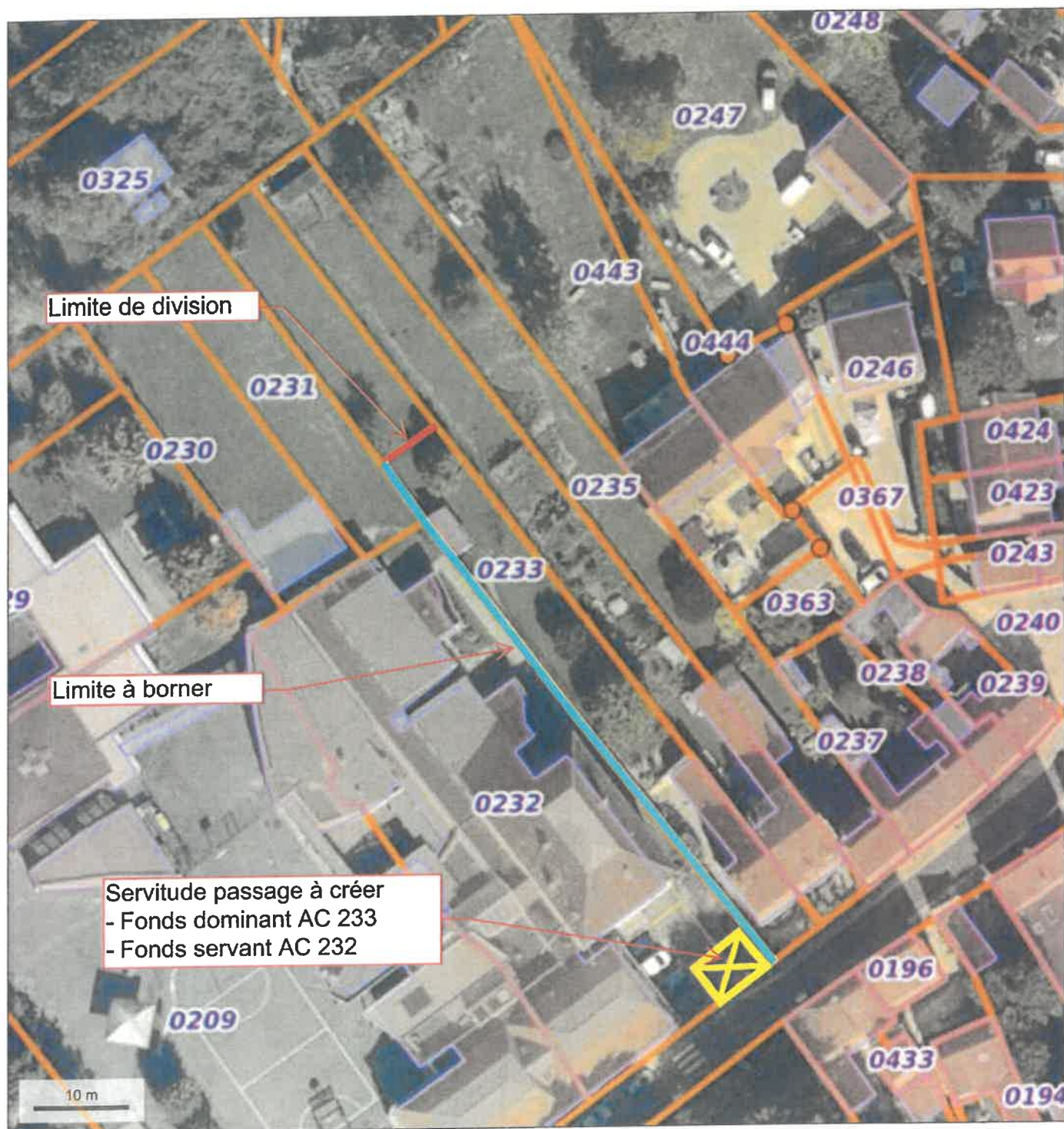
DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



Devis n°202203-02666

© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 2° 26' 02" E
Latitude : 49° 07' 27" N

CHAUMONTEL
PARCELLE AC 233
RUE DU TERTRE